



République Française  
Département de la Moselle

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

### **Absent avec procuration : ./.**

**Absents excusés :** Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Marie-Marthe DUTTA GUPTA,

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	8

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T,

**Etaient excusées :** Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication



## **11. Objet : ADIL - Espace Info Energie : subvention 2022**

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 10 novembre 2020 portant signature de la convention de partenariat - animation du programme SARE, avec l'ADIL57, pour la période 2021-2023,

En 2021, la CCCE a signé une convention avec l'ADIL57 pour la période 2021-2023. Le montant de la participation annuelle pour la CCCE s'élève, pour l'année 2022, à 2 610,00 €.

L'ADEME et la Région Grand Est soutiennent et animent cette démarche.

L'ADIL57 compte 3 Espaces info Energie en Moselle installés à la CA Forbach Porte de France, à Morhange et à la CA Thionville Porte de France (EIE Moselle Nord).

Leur mission est d'informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Pour rappel, le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), déployé sur le Grand Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 vise :

- à massifier la rénovation énergétique des bâtiments en accompagnant les ménages souhaitant améliorer le confort de leur logement et réduire leurs factures d'énergie,
- à accompagner plus efficacement les ménages et les copropriétaires vers la rénovation énergétique en structurant leur parcours d'information et d'accompagnement.
- à assurer une bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien déjà actifs sur le terrain (mairies, structure France Services, etc...).

Trois missions sont financées par le programme :

- o information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement,
- o création d'une dynamique de la rénovation,
- o conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux.

Pour répondre à ces missions, le programme d'actions doit porter sur les 3 volets du parcours de services :

- 1 - l'orientation, l'information et le conseil,
- 2 - l'accompagnement renforcé (dont une visite sur place),
- 3 - les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'œuvre (MOE).

A titre d'information, le service est financé avec les participations suivantes :

- o 50 % CEE
- o 25 % Région
- o 25 % Collectivités

Par courrier daté du 20 juin 2022, l'association ADIL avait sollicité auprès de la CCCE une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 610 €.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 7 juillet 2022,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention à l'Association ADIL d'un montant de 2 610 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

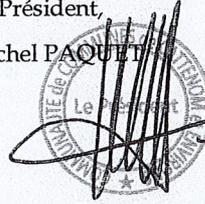
**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 8  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 septembre 2022

Le Président,

Michel PAQUETT



Certifiée exécutoire le 05 oct. 2022 Le Président

Publiée le : 05 oct 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 05 oct 2022



